

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-pier-godin-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e6bc1d3f27d31ed12c0786f0>

Date d'obtention : 2025-10-27 19:01:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Tout d'abord rassurer la personne et la victime et lui dire qu'elle a fait le bon choix de venir en parler à un adulte responsable. Ensuite parler à la personne qui a signalé l'incident pour collecter l'information.
2. Remplir la grille d'évaluation de la trousse sexto pour connaître l'amorce, la nature les intentions et l'étendue.
- 3.. Recueillir de l'information auprès de tous les autres acteurs impliqués de loin ou de près.
4. Obtenir la version des faits de l'instigateur. Qu'il collabore ou non, confisquer le cellulaire et le mettre dans un sac de plastique utilisé à cet effet.

En tout temps, l'intervenant peut ne pas remplir la grille d'évaluation s'il suspecte une activité malveillante ou criminelle en lien avec la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'intervenir auprès de tous les acteurs concernés (instigateur, témoin, victime) afin d'obtenir le plus d'information possible et d'ainsi nous aider à diriger notre intervention. Ceci nous aide à ne pas arriver à des conclusions trop hâtives et d'en apprendre plus sur les intentions des jeunes dans la situations.

Aussi, les situations de sextos qui ne concernent pas l'école doivent être référées à la police ou un faire un signalement à la DPJ.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'interrogatoire des élèves doit être fait de façon bienveillante, mais claire et ferme concernant les situations de sextos. Les acteurs concernés doivent se sentir écoutés et non jugés. Si on veut leur collaboration, il faut savoir établir un climat de confiance advenant que les jeunes soient réticents à parler à cause d'une crainte de représailles.